

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE
ENTENTE CANADA – NOUVEAU-BRUNSWICK RELATIVE À LA PRESTATION DE
SERVICES EN FRANÇAIS 2005-2006 À 2008-2009

PROJET SPÉCIAL APPROUVÉ EN 2005-2006

Conformément au paragraphe 4.2 de l'*Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français 2005-2006 à 2008-2009*, le Canada contribuera financièrement à la réalisation du projet décrit ci-après.

Titre du projet

Développement des services d'établissement pour les immigrants en régions francophones

Durée

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Objectifs

- Élaborer une stratégie gouvernementale dans le but de faciliter l'intégration des immigrants et des nouveaux arrivés aux communautés francophones et au marché du travail.
- Maintenir l'équilibre linguistique entre les deux communautés de langue officielle du Nouveau-Brunswick.
- Contribuer au développement économique des régions acadiennes et francophones.
- Favoriser un milieu de vie plus diversifié et plus ouvert à l'immigration.

Résultats prévus

- Développement d'une stratégie d'intégration et de rétention des immigrants et des nouveaux arrivés dans les communautés francophones du Nouveau-Brunswick.
- Renforcement des partenariats entre les divers paliers gouvernementaux et la communauté en vue de la mise en oeuvre de la stratégie gouvernementale sur l'immigration.
- Sensibilisation des communautés acadiennes et francophones aux retombées positives de l'immigration francophone sur leur développement.

Budget prévu

125 000 \$

Contribution du Canada

62 500 \$

Contribution du Nouveau-Brunswick

62 500 \$